

Décisions du Bureau du 5 mai 2011

- 1.Schéma départemental de coopération intercommunale : présentation
- 2.Projet de stratégie pour Chemparc
- 3.Société CLEMESY - Construction d'un bâtiment-relais : réponse de l'entreprise
- 4.Travaux de clôture (Arysta, Préfabos et SNPC)
- 5.Projet de règlement relatif aux prêts de chapiteaux aux communes, au nettoyage pendant les fêtes locales, au fauchage et au balayage des voiries
- 6.Terrains familiaux pour les gens du voyage et situation de l'aire d'accueil de Mourenx
- 7.Fiscalité des déchets
- 8.Valorisation hydroélectrique du barrage de Vielleségure
- 9.Marché de maîtrise d'oeuvre pour la déchetterie : autorisation de signer le marché
- 10.Refonte du site Internet de la CCL
- 11.Question diverse

1. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : PRESENTATION

La seconde réunion de la CDCI a eu lieu ce 5 mai. M. le Président présente les propositions formulées par la Préfecture lors de ces deux réunions. Pour ce qui concerne la CC de Lacq, le Préfet propose la fusion avec la CC du canton d'Orthez et avec la commune de Bellocq. Cette dernière faisant partie du canton de Salies, la position actuelle du maire de Salies, qui consiste à rapprocher la CC de Salies de l'ensemble Lacq Orthez, est rappelée.

Une réunion d'informations à tous les élus de l'actuelle CC de Lacq devra être organisée à ce sujet.

Par ailleurs, concernant l'étude du rapprochement entre les CC de Lacq et du canton d'Orthez, la première réunion du groupe de travail aura lieu le vendredi 13 mai.

2. PROJET DE STRATEGIE POUR CHEMPARC

Le GIP Chemparc propose une nouvelle stratégie industrielle pour le bassin de Lacq. Sont présentés les axes stratégiques et les actions à mener qui tournent autour de la vitalisation du bassin de Lacq, du lien entre la recherche et la production, de la prospection, de la complémentarité entre les infrastructures et les zone d'activités, de la sécurité (campus) et de la communication.

Le Bureau valide ces objectifs et donne son accord à ce qu'une suite à la journée d'étude du 17 janvier 2011 soit organisée. Une table ronde réunissant les acteurs économiques, sociaux et institutionnels à organiser avec Chemparc se tiendra le 27 juin, de 9 H à 12 H, à la CC de Lacq.

3. SOCIETE CLEMESSY - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT-RELAIS : REPONSE DE L'ENTREPRISE

Par courrier en date du 26 avril 2011, la société CLEMESSY confirme son engagement de vouloir déplacer son entreprise. La forme « location pure » ou « acquisition en VEFA » sera finalisée lorsque CLEMESSY sera en possession des simulations financières qualifiant ces deux options. Cette implantation se ferait sur un terrain situé sur la commune d'Os-Marsillon.

Le Bureau prend acte de cette information.

4. TRAVAUX DE CLOTURE (ARYSTA, PREFABOS ET SNPC)

4.1 - Clôture ARYSTA

Une clôture de 500 mètres environ de long et de 2 mètres de haut doit être implantée le long de la propriété de la CC Lacq qui jouxte la société Arysta et qui permet de faire passer le pipe vapeur. Le Bureau émet un avis favorable à sa réalisation.

4.2 - Clôture PREFABOS

La société Préfabos répondant aux conditions fixées par la communauté de communes de Lacq en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière.

4.3 - Clôture SNPC

La société SNPC répondant aux conditions fixées par la communauté de communes de Lacq en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière à hauteur de 4 660 € HT pour 133 mètres linéaires de clôture.

5. PROJET DE REGLEMENT RELATIF AUX PRETS DE CHAPITEAUX AUX COMMUNES, AU NETTOYAGE PENDANT LES FETES LOCALES, AU FAUCHAGE ET AU BALAYAGE DES VOIRIES

Le Bureau émet un avis favorable aux projets de règlement qui lui ont été présentés et qui concernent les prêts de chapiteaux aux communes, le nettoyage des communes pendant les fêtes locales, le fauchage des voies communales et des chemins ruraux et le balayage des voies communales.

6. TERRAINS FAMILIAUX POUR LES GENS DU VOYAGE ET SITUATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DE MOURENX

Au regard de la densité d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mourenx, il est nécessaire de trouver un terrain qui pourrait accueillir un projet d'habitat adapté pour 2 à 3 familles. Il serait souhaitable de trouver un terrain constructible à proximité de l'aire d'accueil actuelle mais hors Mourenx.

Après avoir pris connaissance de la problématique liée à la sur-occupation de l'aire d'accueil de Mourenx, le Bureau valide une liste de communes sur lesquelles des recherches pourraient être effectuées (couronne autour de Mourenx).

7. FISCALITE DES DECHETS

Ce point sera examiné lors de la prochaine réunion du Bureau.

8. VALORISATION HYDROELECTRIQUE DU BARRAGE DE VIELLESEGURE

Le projet de valorisation hydroélectrique du barrage de Vielleségure consiste à valoriser par turbinage le trop plein naturel du lac au déversoir hors de la période d'irrigation et de remontée du niveau du lac après irrigation.

Ce projet est soutenu par l'AAPPMA des Baïses, la Mairie de Vielleségure, le Syndicat des irrigants 64, la Chambre d'agriculture 64, le Conseil général 64 ainsi que l'ADEME.

Le Bureau, après discussion, décide de ne pas donner suite à ce projet, n'ayant aucune compétence en matière hydraulique.

9. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DECHETTERIE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Par délibération en date du 25 octobre 2010, le conseil communautaire a pris acte du lancement d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre de niveau esquisse « plus » en application des articles 38, 70 et 74 III du code des marchés publics pour la construction de la nouvelle déchetterie de la communauté de communes de Lacq à Artix.

Le concours de maîtrise d'oeuvre a été lancé le 13 décembre 2010. Après examen anonyme des 5 projets remis et proposition de classement par le jury, le lauréat du concours a été désigné. Il s'agit de l'équipe ACTA Architecture (64000 Pau). Après négociations, le marché de maîtrise d'oeuvre a été attribué à l'équipe lauréate pour un forfait provisoire de rémunération de 146 133,62 € HT (coût prévisionnel des travaux de 1 169 075 € HT *)

* La différence globale de 1 169 075 € HT par rapport à l'enveloppe prévisionnelle fixée par la Maîtrise d'ouvrage est justifiée par une sous estimation de l'enveloppe initiale. Les postes terrassements, clôtures et portail et bassin de rétention/eau incendie évalués à environ 260 000 € HT ont été oubliés dans le chiffrage initial.

Avis favorable du Bureau.

10. REFONTE DU SITE INTERNET DE LA CC DE LACQ

Après avoir pris connaissance des raisons qui militent en faveur d'une refonte des sites Internet et Extranet de la CC de Lacq, le Bureau désigne un nouveau comité de pilotage et valide le calendrier de réalisation.

11. QUESTION DIVERSE

Lors du dernier conseil communautaire, une subvention de 17 000 € a été octroyée à l'UES Lacq-Artix pour l'aider à organiser son 50ème anniversaire.

L'UES vient d'adresser une demande de subvention supplémentaire de 2 584 €. Le Bureau est favorable au complément d'attribution mais, depuis le bureau, un courrier de l'UES Lacq-Artix nous indique qu'en définitive, elle prendra en charge cette dépense complémentaire.